

Montheyssanne Misa S.A.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Pour le mardi 13 août 2002, à 17 h 30, dans les bureaux J. Nicolet S.A., avenue du Crochetan 1, 1870 Monthey.

Ordre du jour:

- Ouverture de l'assemblée – contrôle des présences
- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Présentation des comptes 2001
- Rapport du réviseur des comptes 2001 et approbation de ces derniers
Proposition du conseil d'administration
- Présentation du budget 2002 et approbation
Proposition du conseil d'administration
- Décharge au conseil d'administration
Proposition du conseil d'administration
- Mandats d'administrateur et du réviseur
Proposition du conseil d'administration
- Divers.

Le bilan et les comptes de l'exercice 2001, et le rapport de l'organe de contrôle peuvent être consultés auprès des bureaux de J. Nicolet S.A. à l'adresse susmentionnée.

Les actions doivent être produites lors de cette assemblée.

Monthey, le 16 juillet 2002

Le conseil d'administration
200718

S.I. Super-Crans S.A., Montana

Les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

qui aura lieu le mercredi 21 août 2002, à 10 h 30,

à la salle de conférence à SUPER-CRANS avec l'ordre du jour suivant:

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Rapport de l'administration, comptes de l'exercice 2001, rapport de l'organe de révision
- Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports, décharge aux organes responsables
- Budget 2002 et charges
- Restaurant Le Trianon
- Nominations statutaires
- Divers

Les comptes sont à disposition des actionnaires au siège de la société à SUPER-CRANS.

Les actionnaires désirant soulever des questions particulières sur les soumettre, par écrit, au conseil d'administration avant le 10 août 2002.

Montana, le 16 juillet 2002

Le conseil d'administration
200754

Sofrinex Holding S.A., Lausanne

Convocation

à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sofrinex Holding S.A.

Les actionnaires de la société Sofrinex Holding S.A. sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le

mercredi 21 août 2002, à 11 heures,

à l'hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne.

Ordre du jour:

- Contrôle des présences
- Augmentation du capital-actions de CHF 5 000 000.- à CHF 10 000 000.- par l'émission de 5000 actions au porteur nouvelles de CHF 1000.- nominal chacune, émises au pair.
- Divers

Les actionnaires devront justifier leur qualité en produisant leurs actions ou une attestation de blocage bancaire.

Lausanne, le 17 juillet 2002

Le conseil d'administration
200760

Sofrinex Holding S.A., Lausanne

Convocation

à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sofrinex Holding S.A.

Les actionnaires de la société Sofrinex Holding S.A. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le

mercredi 21 août 2002, à 10 heures,

à l'hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne.

Ordre du jour:

- Contrôle des présences
- Rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels) sur l'exercice 2001/2002
- Rapport de l'organe de révision
- Délibérations et vote sur le rapport de gestion
- Décharge aux organes sociaux
- Nominations statutaires
- Divers

Le rapport de gestion et le rapport de révision sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société. Tout actionnaire qui le demande recevra un exemplaire de ces documents dans les meilleurs délais.

Les actionnaires devront justifier leur qualité en produisant leurs actions ou une attestation de blocage bancaire.

Lausanne, le 17 juillet 2002

Le conseil d'administration
200759

PARVEST

AVIS AUX ACTIONNAIRES

I. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION, DE RACHAT ET DE CONVERSION

Le Conseil d'Administration a décidé que les demandes de souscription, de rachat et de conversion ne seront plus exécutées qu'à la condition qu'elles parviennent avant 15 heures à l'Agent de Transfert ou aux guichets d'autres établissements désignés à cet effet le jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire, sur base de laquelle les demandes seront exécutées.

L'émission des actions ne se fera que lorsque la Banque Dépositaire ou le Distributeur/Nominée confirme l'encaissement effectif du prix de souscription. Le paiement doit se faire dans les trois jours ouvrables bancaires après le Jour d'Évaluation lors duquel le prix de souscription de ces actions a été déterminé.

II. DÉTERMINATION DES MINIMAS DE SOUSCRIPTION

Pour l'appréciation des minimas de souscription d'actions de la catégorie "Institutions", il est fait masse des souscriptions en provenance d'entités qui en font la demande et dont la dénomination traduit l'appartenance à un même groupe ou qui ont un organe central de prise de décision.

III. CHANGEMENT DE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT PARVEST US SMALL CAP

Le Conseil d'Administration décide de modifier la politique d'investissement du compartiment PARVEST US Small Cap. Selon la nouvelle politique d'investissement, le compartiment investira principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés des États-Unis d'Amérique d'une capitalisation boursière de 3,5 milliards de Dollar des États-Unis maximum.

Les actionnaires de PARVEST US Small Cap disposent de la possibilité de demander à partir du 22 juillet 2002 jusqu'au 21 août 2002 le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais. À l'expiration de cette période, c'est-à-dire à partir du 22 août 2002, la nouvelle politique d'investissement entrera en vigueur et engagera l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

IV. NON VALORISATION DE VALEURS NETTES D'INVENTAIRES EN CAS DE FERMETURE DE CERTAINES BOURSES ÉTRANGÈRES

Jusqu'à présent, l'Agent Administratif calcule la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, catégorie ou classe d'actions chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré à Luxembourg.

À partir du 22 juillet 2002 et conformément à la résolution circulaire du 16 mai 2002, l'Agent Administratif calcule la valeur nette d'inventaire des compartiments suivants chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré à Luxembourg à condition que le jour ouvré précède soit un jour d'ouverture de la bourse dans le lieu mentionné entre parenthèses après le nom des compartiments :

PARVEST BELGIUM	(Bruxelles)
PARVEST DYNAMIC USD	(New York)
PARVEST FRANCE	(Paris)
PARVEST GERMANY	(Francfort)
PARVEST HOLLAND	(Amsterdam)
PARVEST IBERIA	(Madrid)
PARVEST INDIA	(Bombay)
PARVEST ITALY	(Milan)
PARVEST NORTH AMERICA	(New York)
PARVEST SOUTHERN EUROPE	(Milan)
PARVEST SWITZERLAND	(Zürich)
PARVEST UK	(Londres)
PARVEST USA QUANT	(New York)
PARVEST US MID CAP	(New York)
PARVEST US MULTI CAP	(New York)
PARVEST US SMALL CAP	(New York)
PARVEST WORLD HEALTH	(New York)

Pour les compartiments suivants, la valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré à Luxembourg, à condition que ce jour ouvré soit un jour d'ouverture de la bourse dans le lieu mentionné entre parenthèses après le nom des compartiments :

PARVEST AUSTRALIA	(Sydney)
PARVEST CHINA	(Shanghai)
PARVEST GREATER CHINA	(Hong Kong)
PARVEST JAPAN EQUITIES	(Tokyo)
PARVEST JAPAN QUANT	(Tokyo)
PARVEST JAPAN SMALL CAP	(Tokyo)

Cette règle qui entre en vigueur le 22 juillet 2002 ne s'applique qu'à la condition qu'au moins 50% des actifs des compartiments concernés soient cotés dans le lieu mentionné entre parenthèses.

V. CHANGEMENT DE NOM, CHANGEMENT DE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET FUSION DE COMPARTIMENTS

A. Le Conseil d'Administration de PARVEST a décidé de changer le nom et simultanément la politique d'investissement des compartiments suivants :

Le Conseil d'Administration décide de changer la dénomination de PARVEST Continental Europe en PARVEST Europe Multi Cap, ainsi que de modifier simultanément la politique d'investissement du compartiment.

À l'heure actuelle, le compartiment PARVEST Continental Europe (libellé en EUR) investit dans l'optique d'une valorisation de ses actifs à moyen terme, principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés européennes hors Royaume-Uni.

Selon la nouvelle politique d'investissement, le compartiment PARVEST Europe Multi Cap (libellé en EUR) investira dans l'optique d'une valorisation de ses actifs à moyen terme, principalement en actions, obligations convertibles, bons de souscription, certificats d'investissement, warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés européennes de grande et moyenne capitalisation.

Le Conseil d'Administration décide de changer la dénomination de PARVEST Europe Growth Plus en PARVEST Europe Growth ainsi que de modifier simultanément la politique d'investissement du compartiment.

À l'heure actuelle, le compartiment PARVEST Europe Growth Plus (libellé en EUR) investit dans l'optique d'une valorisation de ses actifs à moyen terme, principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés européennes. Le portefeuille restera en permanence concentré sur un nombre limité de titres en portefeuille afin de pouvoir bénéficier d'un potentiel de valorisation plus important.

Selon la nouvelle politique d'investissement, PARVEST Europe Growth (libellé en EUR) investira dans l'optique d'une valorisation de ses actifs à moyen terme, principalement en actions, obligations convertibles, bons de souscription, certificats d'investissement, warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés européennes sélectionnées en fonction de leurs perspectives de croissance.

Les actionnaires disposent de la possibilité de demander à partir du 22 juillet 2002 jusqu'au 22 août 2002 le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais. À l'expiration de cette période, c'est-à-dire à partir du 23 août 2002, les nouvelles politiques d'investissement entreront en vigueur et engageront l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

À partir du 26 août 2002, les certificats représentatifs des actions en circulation des compartiments "PARVEST Continental Europe" et "PARVEST Europe Growth Plus" feront l'objet d'un estampillage constatant le changement de dénomination aux guichets des établissements indiqués en fin de l'avis.

À partir du 27 septembre 2002, seuls les certificats du compartiment "PARVEST Europe Multi Cap" seront de bonne livraison en Bourse de Luxembourg. Les actionnaires pourront toutefois continuer à s'adresser à la Banque Dépositaire afin de demander l'estampillage de leurs certificats.

B. Le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la modification des politiques d'investissement des compartiments "Diversifiés" suivants :

Le Conseil d'Administration décide de modifier la politique d'investissement des compartiments PARVEST Balanced (CHF), PARVEST Balanced (EURO) et PARVEST Balanced (USD).

À l'heure actuelle, les compartiments PARVEST Balanced (CHF), PARVEST Balanced (EURO) et PARVEST Balanced (USD) investissent dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de créance à revenu fixe ou variable (obligations, titres de créance négociables, certificats de dépôt, commercial papers, dans la mesure où ces titres peuvent être qualifiés comme des valeurs mobilières), d'actions et de titres assimilables aux actions de tous pays, la part des actions et titres assimilables étant comprise entre 30% et 60% des actifs du compartiment.

Selon la nouvelle politique d'investissement, les compartiments PARVEST Balanced (CHF), PARVEST Balanced (EURO) et PARVEST Balanced (USD) auront pour objectif la valorisation de leurs actifs à moyen terme dans leur devise de référence. Pour réaliser cet objectif, ils investiront dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de créance à revenu fixe ou variable (obligations, titres de créance négociables, certificats de dépôt, commercial papers, dans la mesure où ces titres peuvent être qualifiés comme des valeurs mobilières), d'actions et de titres assimilables aux actions de tous pays, la part des actions et titres assimilables étant comprise entre 30% et 60% des actifs du compartiment. Ces compartiments sont destinés à des investisseurs cherchant à valoriser leur capital par une exposition équilibrée aux actions et aux obligations.

Le Conseil d'Administration décide de modifier la politique d'investissement des compartiments PARVEST Dynamic (EURO) et PARVEST Dynamic (USD).

À l'heure actuelle, les compartiments PARVEST Dynamic (EURO) et PARVEST Dynamic (USD) investissent dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions, de titres assimilables aux actions et de titres de créance à revenu fixe ou variable (obligations, titres de créance négociables, certificats de dépôt, commercial papers, dans la mesure où ces titres peuvent être qualifiés comme des valeurs mobilières) de tous pays, la part des actions et titres assimilables étant supérieure à 50% des actifs du compartiment.

Selon la nouvelle politique d'investissement, les compartiments PARVEST Dynamic (EURO) et PARVEST Dynamic (USD) auront pour objectif la valorisation de leurs actifs à moyen terme dans leur devise de référence.

Pour réaliser cet objectif, ils investiront dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions, de titres assimilables aux actions et de titres de créance à revenu fixe ou variable (obligations, titres de créance négociables, certificats de dépôt, commercial papers, dans la mesure où ces titres peuvent être qualifiés comme des valeurs mobilières) de tous pays. L'exposition sur les marchés actions étant supérieure à 50% des actifs du compartiment. Ces compartiments sont destinés à des investisseurs désireux de valoriser leur capital grâce à une diversification dynamique de leurs placements tout en recherchant un niveau de risque inférieur à celui lié au seul marché action.

Les actionnaires disposent de la possibilité de demander à partir du 22 juillet 2002 jusqu'au 22 août 2002 le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais. À l'expiration de cette période, c'est-à-dire à partir du 23 août 2002, les nouvelles politiques d'investissement entreront en vigueur et engageront l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

C. Le Conseil d'Administration de PARVEST a décidé par ailleurs la fusion des compartiments suivants :

- PARVEST New Europe	avec	PARVEST Eastern Europe
- PARVEST Asian	avec	PARVEST Asia
- PARVEST Europe Outsourcing	avec	PARVEST World Technology
- PARVEST World Media Net	avec	PARVEST World Technology
- PARVEST Asian Technology	avec	PARVEST World Technology

(ci-après les "compartiments absorbés")

Dans le cadre de la rationalisation de la gamme des produits offerts à la clientèle et afin d'assurer une gestion optimale des avoirs détenus par la SICAV, les Administrateurs de PARVEST ont décidé de procéder à la fusion des compartiments absorbés vers les compartiments absorbants tels que mentionnés ci-dessus. Les fusions s'opéreront par transfert des actifs respectifs des compartiments absorbés vers les compartiments absorbants.

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges générés par ces fusions seront pris en charge par les compartiments absorbés avant leur fusion.

Les actionnaires disposent de la possibilité de demander à partir du 22 juillet 2002 jusqu'au 22 août 2002 le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais. À l'expiration de cette période, c'est-à-dire à partir du 23 août 2002, la décision relative à l'appage engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

Des actions des compartiments absorbants seront attribuées sans frais aux actionnaires des compartiments absorbés au jour de la fusion. Le nombre de nouvelles actions (et éventuellement de fractions d'actions) à attribuer aux actionnaires des compartiments absorbés sera établi sur base du rapport d'échange correspondant aux valeurs nettes d'inventaire par action des compartiments absorbés et des compartiments absorbants calculées et auditées le jour de la fusion.

Les actionnaires nominatifs ou au porteur des compartiments absorbés se verront attribuer des actions nominatives ou au porteur des compartiments absorbants de la même catégorie et/ou de la même classe d'actions.

Pour les actions au porteur pour lesquelles des certificats ont été émis, les actionnaires se verront attribuer un nombre d'actions entières, le solde étant remboursé à l'actionnaire.

À partir du 26 août 2002, les certificats d'actions des compartiments absorbés émis, au porteur ou nominatifs, de distribution (coupons n°2 pour les compartiments PARVEST World Media Net et PARVEST New Europe, n°3 pour le compartiment PARVEST Asian Technology, n°4 pour le compartiment PARVEST Europe Outsourcing ainsi que n°9 pour le compartiment PARVEST Asian et suivants attachés) ou de capitalisation pourront être échangés sans concordance de numéro contre des certificats représentatifs des actions des compartiments absorbants attribués aux guichets des établissements ci-après, les anciens certificats étant annulés :

à Luxembourg :	BNP Paribas Securities Services
(Banque Dépositaire)	23, avenue de la Porte Neuve L-2085 LUXEMBOURG
en Suisse :	BNP Paribas Private Bank (Switzerland) S.A. 2, Place de Hollande CH - 1204 GENÈVE

Nous attirons néanmoins l'attention des actionnaires sur les différences entre les politiques d'investissement des compartiments absorbants et des compartiments absorbés.

1. Fusion de PARVEST New Europe dans PARVEST Eastern Europe :

Le compartiment PARVEST New Europe (libellé en EUR) investit principalement d'une part dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés ayant leur siège social en Europe Centrale et dans la Région des Balkans, dans les États Baltes et accessoirement dans les États de l'ex-CEI (à l'exception de la Russie), ainsi qu'en Europe du Sud (principalement en Grèce, en Turquie, et accessoirement dans d'autres pays méditerranéens) ; d'autre part dans les ADR, GDR (American Depositary Receipt et Global Depositary Receipt) et titres assimilables émis par des banques et/ou institutions financières de premier ordre d'un pays industrialisé.

Le compartiment PARVEST Eastern Europe (libellé en EUR) investit principalement dans les actions, les ADR, les GDR et accessoirement les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés des pays d'Europe Centrale et de l'Est.

Les investissements se feront dans des sociétés établies en Pologne, Hongrie et Tchéquie ainsi qu'à hauteur de 15% maximum des actifs nets dans des sociétés d'autres pays de la région, pour autant qu'il s'agisse de marchés réglementés, reconnus et ouverts au public.

Certains marchés de l'Europe de l'Est, et notamment la Russie, ne sont pas considérés à l'heure actuelle comme des marchés réglementés et les investissements sur ces marchés, cumulés aux investissements en titres non cotés, devront être limités à 10% des actifs nets.

2. Fusion de PARVEST Asean dans PARVEST Asia :

Le compartiment PARVEST Asean (libellé en USD) investit principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés des pays de l'Association des Pays du Sud Est Asiatique (ASEAN).

Le compartiment PARVEST Asia (libellé en USD) investit principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés des pays d'Asie hors Japon.

3. Fusion de PARVEST Europe Outsourcing, PARVEST Asian Technology et PARVEST World Media Net dans PARVEST World Technology

Le premier compartiment absorbé PARVEST Europe Outsourcing (libellé en EUR) investit principalement dans les actions, les obligations convertibles, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés européennes spécialisées dans la sous-traitance de services aux entreprises.

Le deuxième compartiment absorbé PARVEST Asian Technology (libellé en USD) investit principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés asiatiques, y compris japonaises, spécialisées dans les secteurs liés à la technologie.

Le troisième compartiment absorbé PARVEST World Media Net (libellé en USD) investit principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions ou autres titres assimilables aux actions de sociétés de tous pays spécialisées dans les secteurs liés à la communication et à l'internet.

Le compartiment absorbant PARVEST World Technology (libellé en USD) investit principalement dans les actions, les obligations convertibles, les bons de souscription, les certificats d'investissement, les warrants sur actions et autres titres assimilables aux actions de sociétés spécialisées dans les secteurs liés à la technologie (notamment la télécommunication, l'internet et les sociétés informatiques).

Les investisseurs sont informés que les frais de gestion, de souscription, de rachat et la périodicité des rachats dus (des compartiments absorbés) et du compartiment absorbant sont identiques.

En outre, les grâtes des compartiments absorbés et des compartiments absorbants sont les mêmes, à l'exception du compartiment absorbant PARVEST World Technology, pour lequel BNP Paribas Asset Management, Paris, délègue la gestion à IT Asset Management, et

du compartiment absorbé PARVEST Asian Technology dont le gérant est BNP Paribas Asset Management Singapore Limited, Singapour. Le prospectus sera prochainement mis à jour pour tenir compte des fusions, des changements de noms et de politique d'investissement reprises ci-dessus.

Le prospectus d'émission actuellement en vigueur de PARVEST, daté d'août 2001, et le dernier rapport périodique pourront être obtenus, sur simple demande, au siège social de la Société, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ainsi qu'auprès des guichets des établissements repris ci-dessus.

Le Conseil d'Administration



PARVEST, 5, rue Jean Monnet - L-2180 Luxembourg - www.parvest.com
 Société d'Investissement Capital Variable, R.C. Luxembourg B 33.363